



Commission économique pour l'Europe
Réunion des Parties au Protocole sur les registres
des rejets et transferts de polluants à la Convention
sur l'accès à l'information, la participation du public
au processus décisionnel et l'accès à la justice
en matière d'environnement**Groupe de travail des Parties****Sixième réunion**

Genève, 9 novembre 2018

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Mise en œuvre des programmes de travail pour 2015-2017
et 2018-2021, y compris les questions financières****Rapport sur les contributions et les dépenses liées à la mise
en œuvre des programmes de travail de la Convention
pour 2015-2017 et 2018-2021****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent rapport a été établi comme suite à la demande de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (RRTP) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement lors de sa troisième session (Budva, Monténégro, 15 septembre 2017) (ECE/MP.PRTR/2017/6/Add.1, décision III/3, par. 9). Il donne un aperçu des contributions et des dépenses liées à la mise en œuvre du programme de travail au titre du Protocole 2015-2017 pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017 et du programme de travail 2018-2021 à la date du 23 juillet 2018.



I. Considérations d'ordre général

1. Le présent rapport donne un aperçu des contributions et des dépenses liées à la mise en œuvre du programme de travail 2015-2017 au titre du Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1, décision II/4, par. 10) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 et du programme de travail 2018-2021 (ECE/MP.PRTR/2017/6/Add.1, décision III/3, par. 9) au 23 juillet 2018¹. Au cours de la période considérée, le secrétariat de la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) et de son Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) a continué à faire preuve de beaucoup de prudence dans l'affectation de ses ressources, en grande partie en raison du fait qu'il ne pouvait être assuré de disposer de fonds suffisants puisque nombre de contributions n'étaient pas encore disponibles au début de l'exercice financier. Le secrétariat a déployé différents moyens pour encourager les contributions en nature de manière à moins solliciter le fonds d'affectation spéciale et il continuera de rechercher des synergies avec les autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE), les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires afin de maintenir un nombre satisfaisant d'activités et de partager les coûts d'exécution.

2. Pour assurer la continuité des travaux menés au titre du Protocole, il est primordial de pourvoir au financement à long terme des dépenses de personnel. La prolongation des contrats du personnel financés par le fonds d'affectation spéciale dépend de la disponibilité et du montant des contributions reçues. Étant donné que le dispositif financier actuel repose sur des contributions volontaires sans fournir d'indication quant à leur ordre de grandeur, le niveau des contributions ne cesse de fluctuer, rendant du même coup le financement des postes extrabudgétaires aléatoire et imprévisible. Comme les années précédentes, le secrétariat s'est donc vu dans l'obligation d'accorder la priorité à la sécurisation des fonds destinés aux dépenses de personnel, qui doivent être réservés au moins un an à l'avance avant d'engager un collaborateur. Il a été en mesure d'allouer suffisamment de fonds aux dépenses de personnel et au financement des activités au cours de la période à l'examen uniquement grâce aux économies qui avaient été réalisées à la fin de chacune des années précédentes.

3. L'arrangement temporaire par lequel un poste administratif était financé par les 13 % de coûts d'appui au programme prélevés sur les fonds d'affectation spéciale de la Division de l'environnement de la CEE a été supprimé à compter du 1^{er} février 2016. Ce poste est cependant indispensable pour apporter l'appui administratif nécessaire aux activités menées au titre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole, notamment les dispositions administratives à prendre pour les réunions des organes directeurs et des organes subsidiaires des deux traités. Afin que l'exécution du programme de travail ne subisse aucune interruption, le secrétariat a recruté un agent d'administration dont le poste sera financé au moyen des ressources extrabudgétaires.

II. Contributions

4. L'indication des « contributions ajustées » dans les colonnes correspondantes des tableaux 1 et 2 ci-dessous a pour objet de donner une image plus réaliste des ressources effectivement disponibles au cours d'une année donnée. Les contributions versées par les Parties et les Signataires sont souvent destinées à être utilisées une autre année que celle où elles ont été versées ou reçues. Le montant ajusté des contributions pour une année donnée est égal aux contributions reçues pendant cette année, moins la partie éventuellement réservée à une utilisation ultérieure, plus les contributions reçues au cours des années précédentes, mais destinées à être utilisées durant l'année de référence. Si les ressources

¹ Pour une présentation de fond de l'exécution du programme de travail au cours de la période considérée, on consultera le document paru sous la cote ECE/MP.PRTR/WG.1/2018/3.

nécessaires pour une année donnée ne sont pas versées en temps voulu, le secrétariat est contraint d'utiliser les fonds disponibles en fonction des besoins. Les montants présentés dans tous les tableaux ont été arrondis.

A. Contributions financières et annonces de contributions

Tableau 1
**Contributions reçues en 2017 ou pour 2017, au titre de la Convention et du Protocole,
 au 23 juillet 2018**
 (En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution effective en 2017</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Albanie	–	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	–	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Autriche	–	10 929	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	5 022	5 022	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
	11 065	–	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	5 532	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Azerbaïdjan	293	293	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Bélarus	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Belgique (État fédéral)	21 762	21 762	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 009	1 009	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Belgique (Région flamande)	8 499	8 499	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Belgique (Région wallonne)	4 091	4 091	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Bosnie-Herzégovine	–	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
Bulgarie	1 936	1 936	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Croatie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Chypre	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2017
	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2017

<i>Donateur</i>	<i>Contribution effective en 2017</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
	500	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2014, reçue en 2017
	500	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2015, reçue en 2017
	500	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017
Tchéquie	–	15 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	–	10 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
	5 000	–	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	10 000	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Danemark	–	20 325	Pour la Convention d'Aarhus, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 60 975 dollars) ; annualisée pour 2017
	–	10 163	Pour le Protocole sur les RRTP, reçue en 2015 pour les années 2015-2017 (montant total : 30 489 dollars) ; annualisée pour 2017
	10 675	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Estonie	–	2 370	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2018
Union européenne	106 724	106 724	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	12 597	12 597	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Finlande	10 000	10 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
France	–	71 744	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	70 575	–	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	32 017	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017
	35 294	35 294	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Géorgie	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017

<i>Donateur</i>	<i>Contribution effective en 2017</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Allemagne	60 000	60 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
	27 996	27 996	Contribution additionnelle pour le Protocole sur les RRTP 2017, destinée à faciliter la participation d'experts de pays en transition et d'organisations non gouvernementales
Grèce	1 000	–	Pour la Convention d'Aarhus 2014, reçue en 2017
	1 000	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2017
	1 000	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2017
Hongrie	4 977	4 977	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	481	481	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Islande	1 480	1 480	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Irlande	–	5 464	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	5 924	–	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	–	3 279	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
	3 555	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Italie	106 157	106 157	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	–	29 757	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour la période 2015-2017 visant à promouvoir la Convention auprès des pays non membres de la CEE, reçue en 2015 pour la période 2015-2017 (montant total 89 272 dollars), annualisée pour 2017
	7 109	7 109	Contribution additionnelle pour le programme de travail établi au titre de la Convention d'Aarhus pour la période 2017-2018, reçue en 2017
Kazakhstan	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Kirghizistan	858	858	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Lettonie	2 000	2 000	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
	1 185	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017

<i>Donateur</i>	<i>Contribution effective en 2017</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Lituanie	1 067	1 067	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
	2 323	–	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
	2 323	–	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2019, reçue en 2017
	2 323	–	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2020, reçue en 2017
Luxembourg	1 086	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2017
	1 086	1 086	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	543	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017
	543	543	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Malte	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Monténégro	–	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	500	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Pays-Bas	–	47 771	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	21 345	21 345	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Norvège	20 000	20 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	20 000	20 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
	57 400	–	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus et le Protocole pour 2018, destinée à faciliter la participation d'experts de pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et aussi d'ONG, et le financement des dépenses associées du personnel appelé à faciliter l'organisation de réunions et des déplacements desdits experts, reçue en 2017
Pologne	–	5 308	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	–	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016

<i>Donateur</i>	<i>Contribution effective en 2017</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
Portugal	503	503	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
République de Moldova	1 000	1 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Roumanie	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2015, reçue en 2017
	500	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2017
	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Serbie	–	1 600	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2018
Slovaquie	–	807	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2016
	–	531	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
Slovénie	4 132	4 132	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	–	531	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2016
	4 132	–	Pour la Convention d'Aarhus 2012, reçue en 2017
	4 132	–	Pour la Convention d'Aarhus 2013, reçue en 2017
Espagne	5 896	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2017
	5 896	5 896	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Suède	35 000	35 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	18 000	18 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Suisse	40 161	40 161	Pour la Convention d'Aarhus 2017, dont 20 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
	72 993	72 993	Pour le Protocole sur les RRTP 2017, dont 50 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
Tadjikistan	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	46 512	–	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2017

<i>Donateur</i>	<i>Contribution effective en 2017</i>	<i>Contribution ajustée pour 2017</i>	<i>Observations</i>
	46 512	46 512	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017
Total	1 009 220	966 099	
Dont exclusivement pour le Protocole sur les RRTP	286 276	251 273	

Note : Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2017 des Parties à la Convention suivantes : Arménie, ex-République yougoslave de Macédoine, Grèce et Turkménistan. Aucune contribution financière, contribution en nature et/ou annonce de contribution n'a été reçue pour 2017 des Parties au Protocole suivantes : Belgique, ex-République yougoslave de Macédoine, Israël, Malte et Ukraine.

Tableau 2

Contributions reçues en 2018 ou pour 2018 au titre de la Convention et du Protocole, au 23 juillet 2018

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution effective en 2018</i>	<i>Contribution ajustée pour 2018</i>	<i>Observations</i>
Albanie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Autriche	–	11 065	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	–	5 532	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Belgique (État fédéral)	24 758	24 758	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Belgique (Région de Bruxelles-Capitale)	1 167	1 167	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Bulgarie	1 592	1 592	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Croatie	3 000	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Chypre	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Tchéquie	–	5 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	–	10 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Danemark	21 400	21 400	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	–	10 675	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017

<i>Donateur</i>	<i>Contribution effective en 2018</i>	<i>Contribution ajustée pour 2018</i>	<i>Observations</i>
Estonie	2 370	–	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2017, reçue en 2018
Union européenne	122 699	122 699	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	12 170	12 170	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Finlande	4 985	4 985	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2018
France	–	70 575	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	76 651	–	Pour la Convention d'Aarhus 2019, reçue en 2018
	36 810	36 810	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Géorgie	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Allemagne	60 000	60 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Hongrie	4 977	4 977	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	481	481	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Irlande	–	5 924	Pour la Convention d'Aarhus 2018, reçue en 2017
	–	3 555	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Italie	124 224	124 224	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	–	7 109	Contribution additionnelle au programme de travail de la Convention d'Aarhus 2017-2018, reçue en 2017
	6 211	6 211	Contribution additionnelle au programme de travail de la Convention d'Aarhus 2017-2018, reçue en 2018
Kazakhstan	1 000	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Lettonie	2 000	2 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	1 195	–	Pour le Protocole sur les RRTP 2016, reçue en 2018
	–	1 185	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Lituanie	–	2 323	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Luxembourg	1 447	1 447	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	868	868	Pour le Protocole sur les RRTP 2018

<i>Donateur</i>	<i>Contribution effective en 2018</i>	<i>Contribution ajustée pour 2018</i>	<i>Observations</i>
Monténégro	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	–	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, reçue en 2017
Pays-Bas	55 556	55 556	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Norvège	39 970	39 970	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2018
	–	57 400	Contribution additionnelle pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2018 destinée à faciliter la participation d'experts des pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, et aussi d'ONG, et le financement du personnel administratif associé, chargé de l'organisation des réunions et des déplacements desdits experts, reçue en 2017
Pologne	5 974	5 974	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	3 000	3 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Portugal	522	522	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	522	522	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Roumanie	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	500	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Serbie	1 600	–	Pour la Convention d'Aarhus 2016, reçue en 2018
	1 600	–	Pour la Convention d'Aarhus 2017, reçue en 2018
	1 600	1 600	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Slovaquie	908	908	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	597	597	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Suède	34 970	34 970	Pour la Convention d'Aarhus 2018
	17 970	17 970	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
Suisse	40 404	40 404	Pour la Convention d'Aarhus 2018, dont 20 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
	73 298	73 298	Pour le Protocole sur les RRTP 2018, dont 50 000 francs suisses pour appuyer le renforcement des capacités d'experts de pays en transition
Tadjikistan	500	500	Pour la Convention d'Aarhus 2018

<i>Donateur</i>	<i>Contribution effective en 2018</i>	<i>Contribution ajustée pour 2018</i>	<i>Observations</i>
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	45 512	45 512	Pour la Convention d'Aarhus et le Protocole sur les RRTP 2018
Total	848 006	948 325	
Montant exclusivement affecté au Protocole sur les RRTP	154 911	185 163	

Tableau 3
Contributions annoncées pour 2015-2021 au 23 juillet 2018
(Dans la monnaie d'origine)

<i>Donateur</i>	<i>Monnaie d'origine</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
Autriche	€	10 000	Pour la Convention d'Aarhus 2019
	€	10 000	Pour la Convention d'Aarhus 2020
	\$	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2019
	\$	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2020
	\$	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2021
Belgique (Région flamande)	\$	8 499	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Belgique (Région wallonne)	€	3 465	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Union européenne	\$	12 170	Pour le Protocole sur les RRTP 2019
	\$	12 170	Pour le Protocole sur les RRTP 2020
	\$	12 170	Pour le Protocole sur les RRTP 2021
Allemagne	\$	60 000	Pour la Convention d'Aarhus 2019
	\$	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
	€	25 000	Contribution additionnelle pour le Protocole sur les RRTP 2018 destinée à faciliter la participation d'experts de pays en transition et d'ONG
Islande	\$	1 500	Pour la Convention d'Aarhus 2018
Israël	\$	5 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
Pays-Bas	€	20 000	Pour le Protocole sur les RRTP 2018
République de Moldova	\$	1 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
Roumanie	\$	500	Pour la Convention d'Aarhus 2019
	\$	500	Pour la Convention d'Aarhus 2020
Serbie	\$	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2015
	\$	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2016

<i>Donateur</i>	<i>Monnaie d'origine</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
	\$	500	Pour le Protocole sur les RRTP 2017
Suède	SKr	17 650	Contribution additionnelle pour le Protocole sur les RRTP 2018 destinée à faciliter le financement des déplacements des membres du secrétariat appelés à assurer le service de la réunion du Bureau du Protocole
Ukraine	\$	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2017
	\$	3 000	Pour la Convention d'Aarhus 2018

B. Contributions en nature

5. Les contributions en nature ci-après ont été apportées au cours de la période à l'examen² :

a) Aide du Gouvernement monténégrin à l'organisation et à l'accueil de la sixième session de la Réunion des Parties à la Convention d'Aarhus, la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole, le débat conjoint de haut niveau et les réunions préparatoires correspondantes (Budva, Monténégro, 10-15 septembre 2017) ;

b) Aide du Bureau du PNUD au Monténégro, aux fins de l'organisation des sessions des Réunions des Parties et des réunions préparatoires correspondantes ;

c) Aide de l'OSCE à l'organisation des sessions des Réunions des Parties, des réunions préparatoires correspondantes et de plusieurs manifestations parallèles, et aux déplacements des représentants des gouvernements et des ONG, des représentants du pouvoir judiciaire et d'un certain nombre de participants des centres Aarhus, afin qu'ils puissent se rendre aux sessions des Réunions des Parties, aux manifestations parallèles et aux réunions des organes subsidiaires organisées au titre de la Convention et du Protocole ;

d) Aide du Centre régional pour l'environnement en Europe centrale et orientale portant sur l'organisation de plusieurs manifestations parallèles et visant à permettre aux représentants du pouvoir judiciaire et à d'autres juristes de se rendre aux sessions des Réunions des Parties, aux manifestations parallèles et aux réunions des organes subsidiaires au titre de la Convention et du Protocole ;

e) Aide des Gouvernements français, italien et suédois, du secrétariat de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et d'ONG, destinée à permettre l'organisation de manifestations en marge des sessions des Réunions des Parties ;

f) Aide du Gouvernement allemand à l'établissement et à l'actualisation des RRTP en Europe du Sud-Est et en République de Moldova ;

g) Aide du Gouvernement suédois à la tenue de la treizième réunion du Bureau du Protocole (Göteborg, Suède, 23-24 mai 2018) ;

² Les contributions en nature au titre des activités relevant de la seule Convention d'Aarhus figurent dans le présent rapport sur les contributions et les dépenses relatives à l'exécution du programme de travail pour 2015-2017 (ECE/MP.PP/2017/4) soumis à la Réunion des Parties à la Convention à sa sixième session (Budva, Monténégro, 11-13 septembre 2017).

h) Aide du Gouvernement espagnol à la promotion du Protocole sur les RRTP dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et en Turquie, en 2017 et 2018.

III. Montant estimatif des dépenses et prévisions de dépenses

6. Les tableaux 4 et 5 ci-dessous indiquent les montants estimatifs des dépenses et des prévisions de dépenses. Ils ne portent que sur les dépenses destinées à être couvertes par les contributions volontaires versées conformément aux mécanismes financiers de la Convention et du Protocole par le biais du fonds d'affectation spéciale. Ils ne comprennent pas les dépenses qui seront en principe financées au titre du budget ordinaire de l'ONU. Les chiffres ont été arrondis et peuvent varier en fonction du règlement administratif de l'ONU. Ils concernent la mise en œuvre des programmes de travail du Protocole pour 2015-2017 et pour 2018-2021. Les dépenses relatives aux activités déployées au titre de la Convention d'Aarhus sont portées à la connaissance des organes créés en vertu de la Convention.

Tableau 4

Dépenses estimatives, au 23 juillet 2018, de la période janvier-décembre 2017

(En dollars des États-Unis)

<i>Poste</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Description</i>
Un poste P-3 (Protocole sur les RRTP ; outils d'information électroniques, mécanisme d'échange d'informations ; RRTP.net)	115 815	95 % des dépenses pour un poste P-3 de janvier à décembre 2017 ^a
Services de secrétariat	29 968	30 % des dépenses pour un poste G-4 de janvier à décembre 2017 ^b
Sous-traitance	3 200	Traductions du rapport de synthèse sur l'exécution du Protocole, avec un tableau d'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique
Voyages des experts et des participants	101 647	Comité d'examen du respect des dispositions, Réunion des Parties, débat conjoint de haut niveau et réunions du Bureau
Frais de voyage du personnel	3 128	Service de la dixième réunion du Groupe international de coordination des registres des rejets et transferts de polluants
Total partiel	253 758	
Dépenses d'appui au programme (13 %)	32 989	
Total	286 747	

^a Les 5 % restants des dépenses pour un poste P-3 concernent la gestion des outils électroniques et sont communiqués aux organes créés en vertu de la Convention d'Aarhus.

^b Les 70 % restants des dépenses pour un poste G-4 sont portés à la connaissance des organes créés en vertu de la Convention d'Aarhus.

Tableau 5
Prévisions de dépenses de la période janvier-décembre 2018
 (En dollars des États-Unis)

<i>Activité</i>	<i>Poste</i>	<i>Dépenses de base</i>	<i>Autres dépenses</i>
A. Mécanisme d'examen du respect des dispositions	Voyages des experts et des participants	–	–
	Missions d'experts	5 000	–
	Sous-traitance	5 000	–
B. Assistance technique	Frais de voyage des experts et des participants, coûts d'organisation (par exemple de l'atelier de renforcement des capacités pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale)	–	10 000
	Missions d'experts	–	5 000
	Sous-traitance	–	5 000
C. Échange d'informations d'ordre technique	Réunions spéciales d'experts (frais de voyage des experts et autres participants admissibles)	–	10 000
	Sous-traitance (par exemple actualisation et perfectionnement du RRTP.net et de l'outil RRTP en ligne concernant les rapports de mise en œuvre au niveau national)	10 000	–
D. Mécanisme de communication de l'information		– ^a	–
E. Actions de sensibilisation et de promotion en faveur du Protocole et de ses liens avec d'autres instruments conventionnels et processus	Frais de voyage des experts et du secrétariat	10 000	–
	Sous-traitance	–	5 000
F. Coordination et supervision des activités pendant l'intersession	Frais de voyage des experts, des participants et du personnel du secrétariat (par exemple du Groupe de travail des Parties, de la Table ronde mondiale ou du Bureau)	40 000	–
G. Évaluation technique des dispositions du Protocole		5 000	–
H. Soutien horizontal	Formation du personnel	500	–
Sous-total (activités)		75 500	35 000
Besoins en personnel	Un poste P-3 (Protocole sur les RRTP ; outils d'information électroniques, mécanisme d'échange d'informations ; RRTP.net)	177 000	–

<i>Activité</i>	<i>Poste</i>	<i>Dépenses de base</i>	<i>Autres dépenses</i>
	Services de secrétariat (personnel de niveau G)	34 500 ^b	–
Sous-total (Effectifs de personnel requis)		211 500	–
Dépenses d'appui au programme (13 %)		37 310	4 550
Total		324 310	39 550

^a Il n'est pas prévu de dépenses dans ce secteur pour 2018.

^b Ce fonctionnaire de niveau G-4/5 est chargé d'assurer le soutien administratif des activités menées dans le cadre de la Convention d'Aarhus et de son Protocole sur les RRTP. Les dépenses de personnel pour janvier-décembre 2018 sont partagées à raison de 70 % pour la Convention et de 30 % pour le Protocole.